

Conseil Municipal ordinaire du 23 avril 2026

Présents : BARRIER JA – BACHER M - GUICHARD P – D'AVERSA M - CARCELES P - JADOT S-
CHOMIENNE – MICHAUD - ALMERTO A - BONNARD R - COTTANCIN B – CARRIERE C – CALEYRON
S

Excusés avec pouvoirs : LA MELA P (pouvoir à BARRIER JA)

Absent : VIALARD JL

Secrétaire de Séance : GUICHARD P

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout de 6 points à l'ordre du jour

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Désignation du correspondant défense
- Désignation d'un représentant de la commune à Epures
- Désignation d'un représentant de la commune au parc Région du Pilat
- Désignation des représentants de la commune auprès du SIAMVG (syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier)
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 26/03/2026

Le Procès-verbal de la séance du 26/03/2026 est arrêté et signé par M. le Maire et le secrétaire de séance.

2. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire présente les comptes 2025 et ne participe pas aux votes

| | |
|---|-----------|
| I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES | I |
| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 450 098,28 | 1 073 141,88 | 1 523 240,16 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 318 561,97 | 1 156 683,24 | 1 475 245,21 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 474 480,72 | 1 155 174,60 | 1 629 654,32 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 344 482,79 | 937 333,60 | 1 281 816,39 |
| | Restes à réaliser | F | 77 680,60 | 0,00 | 77 680,60 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | +25 920,82 | 219 349,64 | 193 428,82 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 24 391,44 | 182 032,72 | 206 424,16 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | +1 529,38 | 401 382,36 | 399 852,98 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -77 680,60 | 0,00 | -77 680,60 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | +79 209,98 | 401 382,36 | 322 172,36 |

Approbation à L'unanimité

3. Affectation des résultats 2025

Aux vues des résultats approuvés ci-dessus, Mr le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats en fonction des besoins de financement.

| |
|--|
| Résultats de clôture 2025 fonctionnement |
| 301 382,36 € |
| Affectation |
| 290 726,87 € |

| |
|--------------------------------------|
| Besoin de financement Investissement |
| 290 726,87 € |
| Excédent de fonctionnement reporté |
| 10 655,49 € |

Approbation à l'unanimité

4. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation des taux d'imposition de 2.5 %

- Taxe foncière sur propriété bâtie 33.78 %
- Taxe foncière propriété non bâtie 49.82 %
- Taxe d'habitation 11.37 %

Approbation à l'unanimité

5. Approbation du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget pour l'exercice 2026

Fonctionnement : 1 051 997.75 €

Investissement : 376 902.25 €

Approbation à l'unanimité.

6. Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention aux associations en ayant fait la demande.

| | | | |
|---------------------------------------|------------|----------------------------------|------------|
| Les chuchoteurs d'histoires | 250,00 € | AFC JUMP | 250,00 € |
| Association com chasse agréée | 750,00 € | Foyer socioéducatif Exbrayat | 100,00 € |
| Association des parents d'élèves | 250,00 € | Occe coop scolaire | 665,00 € |
| Braire | 250,00 € | Association le souvenir français | 80,00 € |
| Association Farnay arts martiaux | 1 403.28 € | Association les faro | 250,00 € |
| Association sportive collège Exbrayat | 80,00 € | Conservatoire de Rive de Gier | 585,00 € |
| Association karate do | 1 403.28 € | Low cruiser | 250,00 € |
| Boxing club Farnay | 250,00 € | Dictée en fête | 150,00 € |
| The United Country Line Dancers | 250,00 € | Farnay'note | 250,00 € |
| TOTAL | | | 7 466.56 € |

Approbation à l'unanimité

7. Concessions du cimetière : Tarifs

Les tarifs des concessions n'ont pas été mis à jour depuis 2002. Monsieur le Maire propose de les actualiser

| | | |
|-----------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Concession : | 30 ans : 160 € le m ² | 50 ans : 240 €/m ² |
| Case de columbarium : | 1 urne : 15 ans : 400 € | 30 ans : 700 € |
| | 2 urnes : 15 ans : 800 € | 30 ans : 1 400 € |
| | 3 urnes : 15 ans : 1200 € | 30 ans : 2 100 € |
| | 4 urnes : 15 ans : 1 600 € | 30 ans : 2 800 € |

Sont inclus les urnes et les plaques pour inscription

Cavurne : 15 ans : 160 € 30 ans : 290 € 50 ans : 470 €

Approbation à l'unanimité

8. Droit de place : tarifs

Monsieur le Maire propose d'actualiser les droits de place comme suit :

Marché hebdomadaire : 1 € le mètre linéaire par jour de présence et limiter à 5 €

Commerçant ambulant régulier (coiffeur, pizza, burger...) : 2 € le mètre linéaire par jour de présence

Commerçant ambulant ponctuel lors de manifestation : 30 €

Terrasse bars et restaurants : 15 € le m²

Approbation à l'unanimité

9. Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal (annule et remplace la délibération N°5 du 26 03 2026)

Suite à une remarque de la Préfecture, il est nécessaire d'annuler la délibération N°5 et d'apporter les modifications demandées :

- Suppression des articles 15, 23, et 25 afin d'assurer la sécurité juridique des décisions futures

Approbation à l'unanimité

10. Remboursement de frais avancé par les élus

Suite à la suppression de l'article 23 de la délibération de délégation consenties au maire, Mr le Maire propose de définir les conditions de remboursement de frais aux élus.

- Frais avancés par les élus dans le cadre de leur mandat à hauteur de 100 € maximum

Approbation à l'unanimité

11. Remboursement de frais avancé par les agents

A titre exceptionnel, les agents peuvent être amenés à avancer de l'argent dans de leur fonction. Il est nécessaire de délibérer sur les conditions de remboursement. Monsieur le Maire propose de fixer un montant maximum de 50 €.

Approbation à l'unanimité

12. SEM : Convention de mise à disposition des terrains d'assiettes nécessaire à la mise en œuvre de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à tous

Monsieur le Maire rappelle que SEM installe, sur le domaine public, une borne de recharge pour les véhicules électriques. Il est donc nécessaire de conventionner afin de cadrer l'utilisation de l'emprise.

Après lecture de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité la dite convention

13. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Suite à réussite d'un examen professionnel, et afin de promouvoir l'agent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 24 mai 2026 avec une suppression du poste d'adjoint administratif au 1^{er} septembre 2026

Approbation à l'unanimité

14. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Suite aux élections, il est nécessaire de désigner les membres de la CCID.

Cette commission est composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de – 2000 habitants.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il faut présenter au directeur des finances publiques un liste en nombre double (24 contribuables âgés de + de 18 ans, de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'UE, jouissant de leurs droits civils, étant inscrits aux rôles des impositions directes, étant familiarisés avec les circonstances locales, possédant une connaissance suffisante pour l'exécution des travaux de la commission)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la liste suivantes :

| | | |
|------------------|--------------------|------------------------|
| BACHER Muriel | ALMERTO Agnès | DUPLANIL René |
| CARCELES Pierre | VIALLARD Jean Luc | FOND Pascale |
| GUICHARD Patrick | CAREYRON Sandrine | CHOMIER René |
| D'AVERSA Monique | CARRIERE Catherine | BAZIN René |
| CHOMIENNE Bruno | JADOT Sylviane | PASCAL Bernard |
| LA MELA Pierre | MICHAUD Didier | CHAMPALLIER Christiane |
| BONNARD Raphaele | DURAN Sébastien | BACHER Armand |
| COTTANCIN Bruno | BOULHOL Marcelle | COLIN Jean-Marc |

Approbation à l'unanimité

15. Désignation du correspondant défense

Le rôle du correspondant défense est

- De relayer les informations relatives au Ministère des Armées, auprès des autres élus, et des administrés, et être capable d'orienter les interlocuteurs vers les services concernés,
- D'assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, entre autres en direction des jeunes générations
- Faciliter l'intervention des forces armées sur votre commune au profit de la population, en cas de déploiement suite à une catastrophe par exemple

Monsieur le Maire propose de désigner Muriel BACHER comme correspondant défense auprès de la Préfecture de Loire

Approbation à l'unanimité

16. Désignation d'un représentant de la commune à Epures

La commune est adhérente à Epures de droit à l'agence d'urbanisme Epures. C'est un outil partenarial qui a pour mission d'accompagner les collectivités dans la définition des politiques d'aménagement et de développement et dans l'élaboration des documents d'urbanisme et projets territoriaux.

Monsieur le Maire propose que BARRIER Jean Alain soit désigné représentant de la commune à Epures

Approbation à l'unanimité

17. Désignation d'un représentant de la commune au Parc Naturel Régional du Pilat

Monsieur le Maire propose de désigner Mr CARCELES Pierre en tant que délégué titulaire et Mme ALMERTO Agnès en tant que délégué suppléant pour représenter la commune de Farnay auprès du Parc naturel Régional du Pilat

Approbation à l'unanimité.

18. Désignation des représentants de la commune auprès du SIAMVG (syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier)

Monsieur le Maire propose de désigner comme représentant de la commune de Farnay auprès du SIAMVG

Titulaires : BARRIER Jean Alain

CARCELES Pierre

Suppléants : GUICHARD Patrick

La Mela Pierre

Approbation à l'unanimité

19. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à 35/35 puis pourra être occupé que partiellement en fonction des besoins.

Approbation à l'unanimité

FIN DE LA SEANCE : 21h35

PROCHAIN CM : 17 mai 2026

à 19 h 00

Le Maire,
Jean Alain BARRIER

La secrétaire de séance,
Patrick GUICHARD